

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Accusé de réception en préfecture
 083-258301126-20190321-20190315-DAG3-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2019
 Date de réception préfecture : 21/03/2019

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats

Divers
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 15 Mars 2019

Objet de la délibération : [Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un rapport pour l'exercice 2019.](#)

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le **22 février 2019**
 Transmise au Contrôle de légalité le **21 Mars 2019**
 Affichée le.....2019

Nombre de Conseillers Syndicaux : 92
En exercice : 92
Présents : 47
Pouvoirs : 0
Excusés : 24
Votants : 47

L'an deux mille dix-neuf le quinze mars à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Pierrefeu du Var au sein de la Salle des Tonneaux à l'Espace Bouchonnerie, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain – M. BASSO Charles
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FLASSANS	Mme HEBERT Aline – M. MICHEL Pierre
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie - Mme SOLER Béatrice
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme GIORDAN Irène
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique – Mme EMERIC Nadine
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline – M. VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick – Mme TAXI Odile
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre – M. HAY André
PIERREFEU	M. LAVAL Christian – Mme CANOLE Maria
PUGET VILLE	M. ROUX Jean-Pierre – Mme YVETOT Claire
RIANS	M. NOYER Tristan – M. BUGGIANI Paul
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier – Mme HENRI Hélène
SIX FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle - M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – M. KIRSCH Carla

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
LA VALETTE	Mme CASSAR Marie Louise Accuse de reception en préfecture
MAZAUGUES	M. GILBERT Gilbert 003325830126-20190321-20190315-DAG3-
SAINT TROPEZ	Mme GIBDENGO Jocelyne Date de télétransmission : 21/03/2019
SOLLIES TOUCAS	M. CHABRIER Olivier Date de réception en préfecture : 21/03/2019
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul

Délégués Suppléants sans voix délibérative
Néant

Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absences Excusées	
BANDOL	Mme BOURON Valérie
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert - Mme REINA Béatrice
CARCES	Mme DONADU Joëlle – Mme EINAUDI Nadine
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc – Mme GAUTHIER Sylvie
CHATEAUDOUBLE	M. ROUVIER Georges
EVENOS	M. DEMARLIER Alain
FAYENCE	Mme BOULARD Virginie
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges – Mme AUBOIN LEROY Chantal
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique
LA GARDE FREINET	Mme DUCONGE BORIE Nicole
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole
LE RAYOL CANADEL	Mme DE PONFILLY Bettina
SAINT CYR	Mme MANFREDI Christine
SAINT TROPEZ	M. GIRAUD Georges
SAINT ZACHARIE	M. CASTINEL Louis - M. POLLUS Alfred
SIX FOURS	M. PERRIER Denis
SOLLIES TOUCAS	Mme GUICHARD Isabelle
TOURVES	M. ROUX Daniel - M. CORTESE Régis

Le secrétariat est assuré par M. TOULOUSE Christian, 1^{er} Vice-président

Madame la Présidente du SIVAAD expose au Comité Syndical :

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20190321-20190315-DAG3- DE Date de télétransmission : 21/03/2019 Date de réception préfecture : 21/03/2019
--

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'article L2312-1 ne s'applique qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants,
- Considérant que lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L2312-1,
- Considérant que la Présidente présente au Comité Syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,
- Considérant que ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale,

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Oui l'exposé de Madame la Présidente.
- **PREND ACTE** que les exigences relatives à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires ont été accomplies conformément aux règles de fond et de forme organisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- **VOTE** le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20190321-20190315-DAG3-
DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

Ainsi fait et délibéré, le 15 Mars 2019 à Pierrefeu du Var

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

